

La Freebox intègre l'option fax

Plus sérieusement, l'opérateur Free annonce qu'il met à disposition de cses abonnés une deuxième ligne fixe dédiée au service de fax, et ce sans surcoût et sans installation d'un télécopieur.

Désormais tous les abonnés équipés de la Freebox, quelle que soit leur version, peuvent bénéficier gratuitement d'un service de fax.

Ce service se veut simple d'utilisation et accessible en ligne dans l'interface de gestion de compte d'abonné à partir de n'importe quel accès Internet (en déplacement à l'étranger par exemple).

En conséquence, envoyer et recevoir des fax devient possible sans avoir besoin d'être équipé d'un télécopieur puisque tout se fait en ligne.

Un nouveau numéro dédié au service de fax est attribué automatiquement à tous les abonnés : ce numéro de fax est déterminé à partir des 6 derniers chiffres de leur numéro de téléphone Freebox.

Lorsque le numéro de téléphone de l'abonné est 095 B XXX XXX, son numéro de fax dédié est 095 (B+5) XXX XXX.

Depuis son interface de gestion, l'abonné saisit le numéro de fax de son correspondant et choisit dans son ordinateur le document qu'il souhaite lui transmettre (d'un autre côté, il est indispensable de numériser le document avant de l'envoyer). Une fois le fax envoyé, un accusé de réception est transmis à l'expéditeur sur son e-mail de contact et le destinataire reçoit ce fax sur son télécopieur.

Si le fax est envoyé à un abonné Freebox sur son numéro de fax dédié, ce dernier le recevra alors en pièce jointe (PDF) sur son e-mail de contact.

L'envoi de fax est soumis à la tarification des appels téléphoniques Freebox disponible sur la grille tarifaire en ligne : les envois de fax vers 49 destinations dont la France sont donc inclus dans le forfait.

La réception de fax depuis l'étranger est possible sous réserve d'acheminement par les opérateurs locaux.